

CGT  
A.I.J.E.

# La lutte continue ! ...

## APPEL au soutien de la section syndicale CGT-AIJE. Rassemblement devant le Tribunal d'Instance de Villeurbanne Jeudi 20 mars à 14h00

1 bd Eugène Réquillon (accès: bus 38 ou 11 arrêt Grandclement)

Le " **saprophyte** ". Savez-vous ce qu'est un " saprophyte " ?

C'est un parasite. Un parasite qui à la particularité de se nourrir de matières déjà digérées, qu'il va pomper directement dans le sang, car dans sa constitution il est dépourvu d'appareil digestif... et à A.I.J.E il y en a beaucoup !

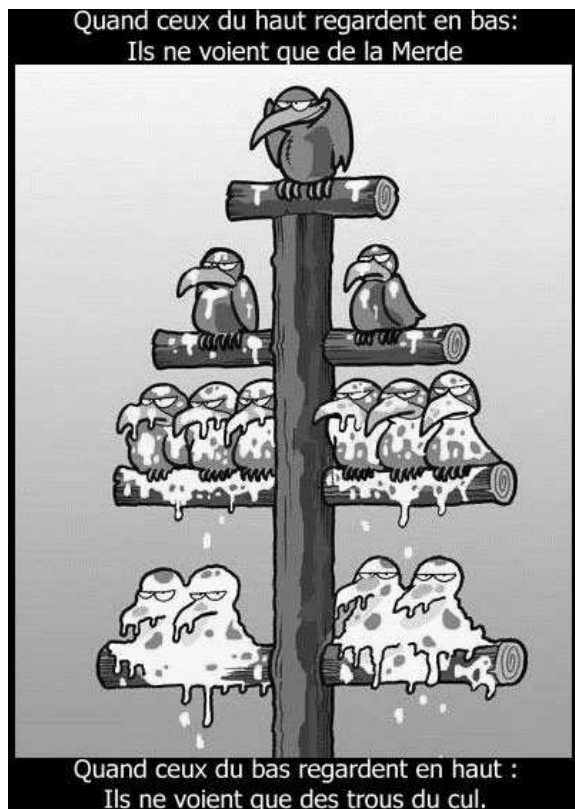
En effet certains responsables ont trouvé de nouvelles " niches " de travail et profitent sur le dos de **l'Insertion Professionnelle**. Ils sont là pour gérer, s'octroyer le maximum d'avantages (des titres qui peuvent impressionner : directeur commercial etc...) et d'énormes privilèges.

Les salaires du personnel relevant de l'insertion, qu'ils soient en "CAE" ou en CDDI sont connus pour être minables ; bien qu'ils représentent la majorité de la masse salariale de AIJE et sa raison d'être.

Mais qu'en est t-il des salaires des cadres d'une entreprise d'Insertion comme AIJE ...?

La direction de AIJE a choisi de contester la création d'une section syndicale et la nomination d'un délégué syndical. Pourquoi ?

?



www.momolecoq.com

En effet ce **jeudi 20 Mars 2008 à 14H00**, nous passons tous devant le Tribunal d'Instance (T.I.) de Villeurbanne : (1, bd Eugène Réquillon).

A cet effet, la section syndicale **CGT-AIJE** annonce qu'elle arrêtera le travail ce jour-là, pour soutenir son délégué syndical et porte parole.

### Organisation de l'action :

- 1) Manifestation à 14H00 devant le Tribunal d'Instance.
- 2) Conférence de presse.
- 3) Défense de nos droits devant le Tribunal d'Instance.

...Suite ⇨

## **Chronologie des pressions, tentatives d'intimidations, sanctions etc...**

En moins d'un mois, le délégué syndical de la CGT - AIJE, a reçu :

- ⇒ Pas moins de huit (8) lettres recommandées avec accusé de réception.
- ⇒ Une confiscation de ses outils de travail (véhicule, portable, clefs...) avec l'intervention d'un huissier de justice.
- ⇒ Une mise à pied à titre conservatoire de 14 jours. (Mise à pied que nous contesterons en temps voulu devant le tribunal des prud'hommes de Lyon.)
- ⇒ Une convocation à un entretien préalable à une éventuelle sanction le vendredi 7 mars.
- ⇒ Et enfin : sans attendre la décision du T.I, la direction de AIJE le convoque de nouveau à un entretien préalable à un éventuel licenciement pour motif économique. Et cela la veille de son audience au T.I., le mercredi 19 mars 2008.

Tout cela en lui proposant de rester à son domicile pendant le temps de la procédure en cours et lui précisant que son salaire lui sera versé normalement ... !!!

Nous rappelons que le financement de A.I.J.E est 100% public et que huit (8) jours de salaire sans travail devraient être justifiés devant le Conseil d'Administration.



Section **CGT - A.I.J.E.**  
CGT-PEP,  
Union Locale CGT <sup>1,2,4 arrts</sup>  
31 rue Quivogne  
69002 Lyon.  
Permanence jeudi a.m.  
Tél. :04 78 42 34 04.  
pepsy.cgt69@wanadoo.fr

## **LA COUPE EST PLEINE, OÙ ALLONS-NOUS...**

A.I.J.E est financé à 100% par des financements publics et à ce titre tous les partenaires financiers sont censés voter les décisions.

Nous à la **CGT-AIJE**, nous nous interrogeons à quel point les décisions prises par AIJE sont communiquées à ses actionnaires et partenaires.

En conséquence nous faisons appel à la Ville de Vénissieux et à la Ville de Lyon qui à elles seules, représentent plus de 46% des investissements. Si on y ajoute la Région Rhône-Alpes, cela atteint plus de 50% du financement.

Devant l'urgence à laquelle on se trouve actuellement et devant la pression exercée par la direction, nous demandons à la Ville de Vénissieux de nous recevoir sans tarder afin que l'on puisse leur donner toutes les explications sur nos démarches, qui nous le rappelons, s'inscrivent dans : **la lutte pour la préservation des emplois et leur pérennité, le respect de la législation concernant les métiers de l'Insertion professionnelle et le respect de la législation du travail.**



Les travailleurs en Insertion qui devraient bénéficier d'un dispositif d'aide pour leur avenir, deviennent la caution des " chéfallions " qui cherchent à grimper en grade.

Ces travailleurs " pas chers " servent aux entreprises qui les emploient pour faire fructifier leurs bénéficiaires.

Mais :

- ⇒ **L'Insertion professionnelle ne devrait pas avoir pour but de s'accaparer une main d'œuvre " bon marché ".**
- ⇒ **L'Insertion professionnelle devrait au contraire être un moyen pour des jeunes et moins jeunes de découvrir le monde du Travail, en étant encadrés par des professionnels de l'Insertion et d'acquérir - par le biais de la formation - une première expérience en milieu réel.**
- ⇒ **L'Insertion professionnelle devrait permettre le suivi réel de la situation de chaque jeune dans la résolution de problématiques sociales, économiques et autres.**
- ⇒ **L'Insertion professionnelle devrait permettre une mise en relation avec les entreprises et aboutir à des vrais contrats de travail...**